



DEBROUSSAILLEMENT LEGAL 2014

Madame, Monsieur,

Vous êtes propriétaire d'une construction ou d'une parcelle située dans une zone soumise aux dispositions légales de débroussaillage dans le cadre du dispositif de prévention des incendies (Code Forestier art. L131-10 et suivants, arrêté préfectoral en usage).

Ces dispositions font état d'une obligation de débroussaillage d'une zone de 50 mètres de profondeur à partir des murs de votre construction ou l'obligation de maintenir débroussaillée votre (vos) parcelle (s). Plusieurs cas de figure vous sont indiqués dans le dépliant ci-joint.

De par ses compétences la Communauté de Communes a la responsabilité de mise en œuvre du dispositif de prévention des incendies sur son territoire et le contrôle du respect de la mise en œuvre de ces obligations, notamment en matière de débroussaillage légal.

Conformément aux décisions prises, vous êtes tenu d'effectuer ces travaux avant le 30 juin 2014.

Nous sommes tenus de communiquer aux services de l'Etat, en charge du contrôle final de l'exécution des travaux de débroussaillage, la liste des contrevenants au 15 Juillet 2014. Sur la base de cette liste, des contraventions sont adressées à celles et ceux qui n'auront pas effectué ces travaux.

Afin de vous accompagner au mieux, vous pouvez vous adresser à votre mairie qui tient à votre disposition l'ensemble des textes réglementaires et une cartographie des zones soumises à ces dispositions.

Une permanence dans chaque commune (à la mairie) sera assurée par l'animateur du Plan Local de Prévention Incendie (PLPI) suivant le planning suivant :

COMMUNE	DATE	HORAIRE
OLETTA	Ven 13 Juin	10h - 12h
OLMETA DI TUDA		14h - 16h
RAPALE	Lundi 16 Juin	10h - 12h
VALLECALLE		14h - 16h
SORIU	Mardi 17 Juin	10h - 12h
PIEVE		14h - 16h
SAN GAVINU DI TENDA	Jeudi 19 Juin	10h - 12h
SANTU PETRU DI TENDA		14h - 16h
RUTALI	Samedi 21 Juin	10h - 12h
MURATU		14h - 16h
POGHJU D'OLETTA		17h - 19h

Vous pouvez également joindre Mr Martin Vadella Saez, animateur PLPI, au 04.95.39.01.09 pour tout renseignement complémentaire.

Sachant que, comme nous, vous vous sentez fortement concerné par la préservation de nos espaces et notre patrimoine, et que vous veillerez à porter attention à ces obligations, ricevite a nostra fraterna amicizia

Le Président
Jean Pierre LECCIA

